

SYNDICAT MIXTE
 DU BASSIN DE L'ISLE
 LES GRANDS CHAMPS
 24400 SAINT LAURENT DES HOMMES
 TEL : 05.53.80.58.51

Nombre de membres :
 - en exercice : 49
 - présents : 34
 - votants : 36

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix neuf, le 23 septembre

Le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Notre Dame de Sanilhac, sous la présidence de Bernard GUILLAUMARD.

Date de convocation du comité syndical : 10/09/2019

Secrétaire de séance : Mme LAUNAY Nelly

Collectivité	NOM Prénom	Présent	Absent	Pouvoir à (P)/Représenté(e) par (S)
CA LE GRAND PERIGUEUX	BORAS Marie-Hélène	x		
	BUISSON Michel		x	
	DENIS Claude		x	
	DOBBELS Stéphane	x		
	FAURE Claudine		x	
	FRADON Dominique	x		
	GARRIGUE Jean-Paul	x		
	GRELLETY Michel		x	
	GUILLEMET Patrick		x	MOTARD Gilles (P)
	KERGOAT Marie-Claude		x	GUILLAUMARD Bernard (P)
	LEGAY Emmanuel		x	
	MALLET Jean-Luc		x	
	MERILLOU Francis		x	
	MONTORIOL Jean-Paul		x	COLINET Rolland (S)
	MOTARD Gilles	x		
	MOTTIER Stéphane		x	
	PASSERIEUX Jean-Pierre	x		
PERRAUD-DAUSSE Nelly	x			
PUYRIGAUD Bernard	x			
RAUZET Alain	x			
VIROL Jean-Paul			x	
CC ISLE VERN SALEMBRE	BRUGEASSOU Pierrot	x		
	DOMINIQUE Alain	x		
	MARTIN Jean-Bernard	x		
	PEGORIE Gérard	x		
	PRIOSET Céline		x	
	REY Raymond		x	LARONZE Daniel (S)
	SEBASTIEN Régis		x	
CC ISLE DOUBLE LANDAIS	BLIN Dominique		x	
	CABIROL Brigitte	x		
	CHAUSSADE Jean-Claude	x		
	DEJEAN Claude	x		
	LEY Max	x		
CC ISLE ET CREMPSE EN PERIGORD	CHAVEROU Catherine	x		
	DENOIX Bernard	x		
	GUILLAUMARD Bernard	x		
	LIMOUSI Lucien	x		
	LAUNAY Nelly	x		
	TOMSKY Jean-Luc	x		
	CAZES Jean-Louis	x		
	LAGUYONIE Christian	x		

CC ISLE LOUE AUVEZERE EN PERIGORD	LAMASSIAUDE Jean- Michel	x		
	LAMONERIE Bruno	x		
	POURCEL Christel	x		
	REYNAUD-LASTERNAS Marianne	x		
	RODRIGUES Antonio	x		
	SIMON Pierre	x		
CC TERRASSONNAIS EN PERIGORD NOIR THENON HAUTEFORT	BOUSQUET Dominique	x		
	LAPOUGE Michel		x	

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL SYNDICAL 2019_09_23_01

La secrétaire informe l'assemblée que M. VIROL Jean-Paul a été élu délégué titulaire au SMBI par la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux (il manquait un élu du Grand Périgueux dans la liste des délégués titulaires).

La liste des délégués au SMBI est donc la suivante.

Titulaires :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE GRAND PERIGUEUX	BORAS	Marie-Hélène
	BUISSON	Michel
	DENIS	Claude
	DOBBELS	Stéphane
	FAURE	Claudine
	FRADON	Dominique
	GARRIGUE	Jean-Paul
	GRELLETY	Michel
	GUILLEMET	Patrick
	KERGOAT	Marie-Claude
	LEGAY	Emmanuel
	MALLET	Jean-Luc
	MERILLOU	Francis
	MONTORIOL	Jean-Paul
	MOTARD	Gilles
	MOTTIER	Stéphane
	PASSERIEUX	Jean-Pierre
	PERRAUD-DAUSSE	Nelly
PUYRIGAUD	Bernard	
RAUZET	Alain	
VIROL	Jean-Paul	

COMMUNAUTE DE COMMUNES ISLE VERN SALEMBRE	BRUGEASSOU	Pierrot
	DOMINIQUE	Alain
	MARTIN	Jean-Bernard
	PEGORIE	Gérard
	PRIOSET	Céline
	REY	Raymond
	SEBASTIEN	Régis

COMMUNAUTE DE COMMUNES ISLE ET CREMPSE	CHAUVEROU	Catherine
	DENOIX	Bernard
	GUILLAUMARD	Bernard
	LIMOUSI	Lucien
	LAUNAY	Nelly
	TOMSKY	Jean-Luc

COMMUNAUTE DE COMMUNES ISLE LOUE AUVEZERE	CAZES	Jean-Louis
	LAGUYONIE	Christian
	LAMASSIAUDE	Jean-Michel
	LAMONERIE	Bruno
	POURCEL	Christel
	REYNAUD- LASTERNAS	Marianne
	RODRIGUES	Antonio
	SIMON	Pierre

COMMUNAUTE DE COMMUNES ISLE DOUBLE LANDAIS	BLIN	Dominique
	CABIROL	Brigitte
	CHAUSSADE	Jean-Claude
	DEJEAN	Claude
	LEY	Max

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRASSONNAIS THENON HAUTEFORT	BOUSQUET	Dominique
	LAPOUGE	Michel

Suppléants :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE GRAND PERIGUEUX	BARBANCEY	Robert
	BOUCAUD	Christelle
	BUFFIERE	Alain
	CACAN	Raymond
	CHARBREYROU	Véronique
	CHERON	Jean-Luc
	COLINET	Rolland
	DESPLAT	Jean-Claude
	DUCENE	Philippe
	GATAULT	Christine
	GEOFFROY	Bernard
	GEORGIADES	Olivier
	LACOSTE	Vincent
	MARTINEAU	Jean-François
	MATHIEU	Jean-François
	PAUL	Bernadette
	RATIER	Jean-Jacques
	REYNET	Daniel
	ROUX	Evelyne
	SUBERBERE	Bernard-Henri
TENAILLON	Gérard	

COMMUNAUTE DE COMMUNES ISLE VERN SALEMBRE	CHASTANET	Michel
	DELLA-MUTA	Stéphanie
	ESCLAFIT	Christophe
	LARONZE	Daniel
	NAUDET	René
	PARISOT	Jean-Luc
	TARIS	Joël

COMMUNAUTE DE COMMUNES ISLE ET CREMPSE	BRASSEM	Dominique
	CARRIER	Jean-Marie
	LACOMBE	James
	LAGARDE	Patrice
	PEYNET	Serge
	ROBERT	Jean-Luc

COMMUNAUTE DE COMMUNES ISLE LOUE AUVEZERE	CAUMON	Carole
	GADAUD	Joël
	HEIM	Martine

	MEYNARD	Aline
	MEYZIE	Alain
	PICHON	Daniel
	PLICHON	Dominique
	THOMAS	Laurence

COMMUNAUTE DE COMMUNES ISLE DOUBLE LANDAIS	COUSTILLAS	Michel
	LACHAIZE	Léopold
	LAULANET	Jean-Marc
	PIEDFERT	Guy
	RICHARD	Albert

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRASSONNAIS THENON HAUTEFORT	DURAND	Bernard
	DURAND	Dominique

Le conseil syndical prend acte de cette modification.

**MODIFICATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE INTERDEPARTEMENTAL DE
LA VALLEE DE L'ISLE (SMIVI)
2019_09_23_02**

La secrétaire explique que, suite à la modification de la composition du SMBI, il est nécessaire de modifier les délégués au SMIVI. M. VIROL Jean-Paul, titulaire au SMBI, devient titulaire au SMIVI.

La liste des délégués au SMIVI est donc la suivante.

Titulaires :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE GRAND PERIGUEUX	BORAS	Marie-Hélène
	BUISSON	Michel
	DENIS	Claude
	DOBBELS	Stéphane
	FAURE	Claudine
	FRADON	Dominique
	GARRIGUE	Jean-Paul
	GRELLETY	Michel
	GUILLEMET	Patrick
	KERGOAT	Marie-Claude
	LEGAY	Emmanuel
	MALLET	Jean-Luc
	MERILLOU	Francis
	MONTORIOL	Jean-Paul
	MOTARD	Gilles
	MOTTIER	Stéphane
	PASSERIEUX	Jean-Pierre
	PERRAUD-DAUSSE	Nelly
	PUYRIGAUD	Bernard
	RAUZET	Alain
VIROL	Jean-Paul	

COMMUNAUTE DE COMMUNES ISLE VERN SALEMBRE	BRUGEASSOU	Pierrot
	DOMINIQUE	Alain
	MARTIN	Jean-Bernard
	PEGORIE	Gérard
	PRIOSET	Céline
	REY	Raymond
	SEBASTIEN	Régis

COMMUNAUTE DE COMMUNES ISLE ET CREMPSE	CHAVEROU	Catherine
	DENOIX	Bernard
	GUILLAUMARD	Bernard
	LIMOUSI	Lucien
	LAUNAY	Nelly
	TOMSKY	Jean-Luc

COMMUNAUTE DE COMMUNES ISLE LOUE AUVEZERE	CAZES	Jean-Louis
	LAGUYONIE	Christian
	LAMASSIAUDE	Jean-Michel
	LAMONERIE	Bruno
	POURCEL	Christel
	REYNAUD- LASTERNAS	Marianne
	RODRIGUES	Antonio
	SIMON	Pierre

COMMUNAUTE DE COMMUNES ISLE DOUBLE LANDAIS	BLIN	Dominique
	CABIROL	Brigitte
	CHAUSSADE	Jean-Claude
	DEJEAN	Claude
	LEY	Max

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRASSONNAIS THENON HAUTEFORT	BOUSQUET	Dominique
	LAPOUGE	Michel

Suppléants :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE GRAND PERIGUEUX	BARBANCEY	Robert
	BOUCAUD	Christelle
	BUFFIERE	Alain
	CACAN	Raymond
	CHARBREYROU	Véronique
	CHERON	Jean-Luc
	COLINET	Rolland
	DESPLAT	Jean-Claude
	DUCENE	Philippe
	GATAULT	Christine
	GEOFFROY	Bernard
	GEORGIADES	Olivier
	LACOSTE	Vincent
	MARTINEAU	Jean-François
	MATHIEU	Jean-François
	PAUL	Bernadette
	RATIER	Jean-Jacques
	REYNET	Daniel
	ROUX	Evelyne
SUBERBERE	Bernard-Henri	
TENAILLON	Gérard	

COMMUNAUTE DE COMMUNES ISLE VERN SALEMBRE	CHASTANET	Michel
	DELLA-MUTA	Stéphanie
	ESCLAFIT	Christophe
	LARONZE	Daniel
	NAUDET	René
	PARISOT	Jean-Luc
	TARIS	Joël

COMMUNAUTE DE COMMUNES ISLE ET CREMPSE	<i>BRASSEM</i>	<i>Dominique</i>
	<i>CARRIER</i>	<i>Jean-Marie</i>
	<i>LACOMBE</i>	<i>James</i>
	<i>LAGARDE</i>	<i>Patrice</i>
	<i>PEYNET</i>	<i>Serge</i>
	<i>ROBERT</i>	<i>Jean-Luc</i>

COMMUNAUTE DE COMMUNES ISLE LOUE AUVEZERE	<i>CAUMON</i>	<i>Carole</i>
	<i>GADAUD</i>	<i>Joël</i>
	<i>HEIM</i>	<i>Martine</i>
	<i>MEYNARD</i>	<i>Aline</i>
	<i>MEYZIE</i>	<i>Alain</i>
	<i>PICHON</i>	<i>Daniel</i>
	<i>PLICHON</i>	<i>Dominique</i>
<i>THOMAS</i>	<i>Laurence</i>	

COMMUNAUTE DE COMMUNES ISLE DOUBLE LANDAIS	<i>COUSTILLAS</i>	<i>Michel</i>
	<i>LACHAIZE</i>	<i>Léopold</i>
	<i>LAULANET</i>	<i>Jean-Marc</i>
	<i>PIEDFERT</i>	<i>Guy</i>
	<i>RICHARD</i>	<i>Albert</i>

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRASSONNAIS THENON HAUTEFORT	<i>DURAND</i>	<i>Bernard</i>
	<i>DURAND</i>	<i>Dominique</i>

Le conseil syndical prend acte de cette modification.

CADENCE D'AMORTISSEMENT DES BIENS
Modifie et remplace la délibération 2016_03_23_02
2019_09_23_03

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante sur proposition du Président.

Monsieur le Président informe l'assemblée de la nécessité de fixer une durée d'amortissement concernant les aménagements de terrain en complément de la délibération du 23 mars 2016.

Les durées d'amortissements seraient les suivantes :

Catégorie de biens	Durée d'amortissement
Logiciels	2 ans
Matériel informatique	5 ans
Camions et véhicules industriels	8 ans
Cages à ragondins	10 ans
Véhicules	10 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau	10 ans
Matériels classiques et outillage divers	10 ans
Panneaux	10 ans
Aménagement de terrains	15 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité :

- adopte les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL **2019_09_23_04**

Monsieur le Président donne la parole à M. Dobbels, Vice-Président, qui expose qu'afin de faire face à la surcharge de travail liée à l'extension du territoire, il est proposé que la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux mette à disposition du SMBI trois de ses agents pour une durée de 6 mois à compter du 7 octobre 2019.

Le SMBI, durant la mise à disposition, remboursera à la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux le montant de la rémunération et des charges sociales afférentes trimestriellement à terme échu.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical accepte, à l'unanimité, la mise à disposition de 3 agents du Grand Périgueux au SMBI aux conditions décrites dans les conventions et autorise le Président à signer lesdites conventions ainsi que tout avenant ou pièces relatives.

ACHAT LOCAL **2019_09_23_05**

Monsieur le Président donne la parole à M. Pégorié, Vice-Président.

M. Pégorié explique qu'actuellement le SMBI est locataire des locaux et verse un loyer mensuel de 1 372.92 €. Ces locaux et le terrain sont à vendre au prix de 140 000 €.

La réflexion d'un potentiel achat a été menée par les membres du bureau, un emprunt sur 12 ou 15 ans correspondrait au montant du loyer actuel.

L'entreprise Colas vend également ses locaux ainsi que le terrain au prix de 175 000 €.

M. le Président explique qu'aucun de ces deux locaux ne convient parfaitement aux besoins du SMBI et des travaux seraient à prévoir.

Une autre hypothèse est avancée : acheter un terrain et faire construire en fonction des besoins du syndicat.

M. le Président demande avis au conseil syndical.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil syndical :

- Accepte le principe que le SMBI devienne propriétaire
- Charge le Président d'étudier et négocier au mieux les 3 solutions pour une nouvelle présentation au conseil syndical

PPG GLOBAL AMONT : CONVENTION EPIDOR **2019_09_23_06**

Le SMBI a souhaité établir un partenariat avec EPIDOR pour l'élaboration d'un plan de gestion global sur la partie amont du territoire.

Par délibérations du 11 mars et du 1er avril 2019 le conseil syndical a validé le partenariat sur la première phase de l'étude.

Il est proposé de poursuivre ce partenariat avec la signature d'un avenant dans les conditions techniques, de délais et financières suivantes :

- Phase 2 :
 - Durée estimée à 1,5 mois, démarrage au 15 novembre 2019 ;
 - Montant 7 376,77 euros.
- Phase 3 :
 - Durée estimée à 3,5 mois, démarrage prévu le 1er février 2020 ;
 - Montant 17 212,46 euros.

- Phase 4 :

Le SMBI finalise le PPG et élabore l'ensemble des dossiers administratifs et réglementaires. EPIDOR n'est pas concerné par cette phase mais s'engage à accompagner le travail engagé par le SMBI jusqu'à son terme notamment via sa participation au COPIL.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité :

- Décide de poursuivre ce partenariat
- Autorise le Président à signer l'avenant ainsi toutes les pièces afférentes.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SRB DRONNE **2019_09_23_07**

Le technicien expose que certains territoires sous compétence du Syndicat mixte de Rivières du Bassin de la Dronne sont situés sur le bassin hydrographique de l'Isle et, inversement, certains territoires du SMBI sont situés sur le bassin hydrographique de la Dronne.

Il indique qu'il serait préférable, dans le cadre d'un exercice cohérent de la compétence GEMAPI, de tenir compte des limites hydrographiques plutôt que des limites de territoire.

Ainsi le SRB Dronne pourrait intervenir, selon les modalités fixées dans la convention, sur une partie des communes d'Echourgnac, Mensignac, St Aquilin et la Chappelle Gonaguet.

De même le SMBI pourrait intervenir, selon les modalités fixées dans la convention, sur une partie des communes de Servanches, St André de Double, Siorac de Ribérac, St Sulpice de Roumagnac, St Vincent de Connezac, Tocane St Apre.

Il est donc proposé au conseil syndical d'établir une convention entre les deux syndicats de rivières pour une durée de 18 mois renouvelable par tacite reconduction pour une durée d'une année.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention ainsi que tout éventuel avenant et pièces relatives à ce dossier.

NATURA 2000 VALLEES DE LA DOUBLE **2019_09_23_08**

L'animation du site Natura 2000 les Vallées de la Double a été confiée par le Comité de pilotage au SMBI pour trois années (exactement de juin 2016 à décembre 2019).

L'ensemble du travail entrepris depuis a permis d'appuyer les agriculteurs dans la contractualisation de MAEc, ainsi que des propriétaires privés et publics autour de contrats Natura 2000.

La candidature du SMBI est conjointe avec le SRB Dronne car le site Natura 2000 des Vallées de la Double est à cheval sur les bassins de l'Isle et de la Dronne. Le SRB Dronne contribue à hauteur de moitié de l'autofinancement.

Mme CABIROL, Présidente de ce site Natura 2000 appuie la démarche. Les efforts entrepris jusqu'à lors ne doivent pas rester vains, d'autant que les actions de communication et de sensibilisation portent leurs fruits. Natura 2000 est moins vecteur de « mauvaise » presse mais un outil de sensibilisation et d'action en faveur de la Double.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité :

- décide de poursuivre l'animation sur les mêmes modalités, à savoir en partenariat avec le SRB Dronne
- autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes y compris la convention.

CONTRAT NINI ZONE HUMIDE DU BIACLE **2019_09_23_09**

Le syndicat est propriétaire – gestionnaire de près de 16 hectares sur la zone humide du Biacle sur les communes de Douzillac et Saint Louis en l'Isle.

Cette zone humide se situe au sein du périmètre Natura 2000 Vallée de l'Isle et abrite de nombreux habitats d'espèces et habitats d'intérêt communautaire.

L'objectif du projet de préservation – gestion des zones humides était, outre leur préservation, la valorisation économique agricole de ces zones.

L'entretien par pâturage ou fauche est possible et intéressant à différentes échelles.

La délibération porte sur une demande d'aide au titre d'un contrat Natura 2000, financé à 80 %.

Une consultation a été menée pour obtenir une offre d'un éleveur pour du pâturage sur près de 10 ha pour une durée de quasi 4 années (jusqu'à 2022 / 2023).

L'offre comporte des actions de suivi du troupeau, l'entretien des équipements pastoraux, le broyage des refus, le transport des animaux, la location du troupeau, l'entretien et nourriture des animaux en hiver. Le montant du marché sur près de 4 ans s'élève à 50 618,10 €.

Cette action doit permettre de générer des « vocations » auprès d'autres agriculteurs.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à 33 voix pour, 3 abstentions et 0 contre :

- Accepte de solliciter les aides au titre d'un contrat Natura 2000

- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier, y compris les pièces du marché public.

CONVENTION PLANTATION HAIE **2019_09_23_10**

Le SMBI s'engage au quotidien dans une démarche de préservation et restauration des Trames Verte et Bleue sur le territoire de la vallée de l'Isle. En partenariat avec la Chambre d'agriculture et le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement, une réponse à l'appel à projet TVB et pollinisateurs a été formulée en 2017. L'objectif est de mener des actions concrètes en faveur de la restauration des continuités écologiques.

Il est proposé d'établir une convention avec l'ensemble des propriétaires favorables à des travaux de plantation de haies ou de ripisylve, de restauration de mares, dans le cadre de ce projet TVB et pollinisateurs et autres projets.

La convention autoriserait le passage du personnel du syndicat ou des prestataires mandatés par le syndicat sur les parcelles concernées afin d'effectuer les travaux de plantation de haie. La convention engagerait également le propriétaire notamment dans la pérennité de cette plantation.

Le SMBI a proposé à la Communauté de Communes Isle Double Landais un projet de plantation de haie le long de la route des Barthes, à Montpon-Ménéstérol. Les parcelles concernées sont propriétés de la CCIDL.

La plantation d'une haie dans ce secteur participerait à la restauration d'un corridor écologique tout en assurant des fonctions utiles aux usages potentiels des parcelles concernées (filtration et épuration des sols, supports d'auxiliaires de culture, effet brise vent, etc.).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil syndical autorise le Président :

à signer toute convention avec tout propriétaire et/ou exploitant agricole

à signer cette convention avec la CCIDL

à signer toutes pièces relatives.

COMPOSITION DES COMMISSIONS DE BASSIN : COMPLEMENT **Complète la délibération 2019_04_01_09** **2019_09_23_11**

M. le Président expose que suite à la délibération 2019_03_11_02 définissant les commissions de bassin et à la délibération 2019_04_01_09 faisant état de la composition de 3 commissions de bassin sur les 13 définies, il est nécessaire de déterminer la composition pour les 10 restantes.

Il propose la constitution desdites commissions comme suit :

Commission Auvézère des limites administratives de l'EPCI au confluent du Dalon

Président : Jean-Michel LAMASSIAUDE

EPCI	Commune	Délégué
CC ISLE LOUE AUVEZERE	Anliac	DAUDRIX Jean-Pierre
	Cherveix Cubas	RODRIGUES Antonio
	Génis	REYNAUD LASTERNAS Marianne
	Hautefort	MOREAU Yves
	Payzac	LAMASSIAUDE Jean-Michel
	Preyssac d'Excideuil	CELERIER Vincent
	Salagnac	MAIGRET Alain
	Savignac Lédrier	LAGUYONIE Christian
	St Cyr les Champagnes	PICHON Daniel
	St Mesmin	BOUCHAUD Guy
CC TERRASSONNAIS THENON HAUTEFORT	Boisseuilh	LEFEBVRE Patrick
	Coubjours	LAGORSE Jean-Michel
	Ste Trie	MONTEIL Laurent
	Teillots	LAPOUGE Michel

Commission Auvézère du confluent du Dalon au confluent de l'Isle

Président : Dominique BOUSQUET

EPCI	Commune	Délégué
CA LE GRAND PERIGUEUX	Bassillac et Auberoche	MOTTIER Stéphane
	Escoire	GEOFFROY Bernard
CC ISLE LOUE AUVEZERE	Anliac	DAUDRIX Jean-Pierre
	Brouchaud	POURCEL Christel
	Cherveix Cubas	RODRIGUES Antonio
	Cubjac Auvézère Val d'Ans	SIMON Pierre
	Génis	REYNAUD LASTERNAS Marianne
	Preyssac d'Excideuilh	CELERIER Vincent
	St Raphaël	COUSTILLAS Jean-Claude
CC TERRASSONNAIS THENON HAUTEFORT	Ajat	CLERJOUX Didier
	Azerat	LEVISKI Josiane
	Badefols d'Ans	OUSTALET Christian
	Boisseuilh	LEFEBVRE Patrick
	Chourgnac	FLAGEAT Patricia
	Coubjours	LAGORSE Jean-Michel
	Gabillou	MOUNEIX Maryse
	Granges d'Ans	MIGNOT Jacques
	Hautefort	MOREAU Yves
	Limeyrat	SAUTIER Claude
	Montagnac d'Auberoche	DUMAS Alexandra
	Nailhac	JOUHANNEAU Martine
	St Rabier	GUARISE Jean-Claude
	Ste Eulalie d'Ans	DURAND Bernard

	Ste Orse	MEIGNAN Désiré
	Teillots	LAPOUGE Michel
	Temple Laguyon	LAGORCE Jean-Michel
	Thenon	BOUSQUET Dominique
	Tourtoirac	DURAND Dominique

Commission Isle du confluent de la Loue au confluent du Manoire

Co-Présidents : Stéphane DOBBELS et Jean-Michel LAMASSIAUDE

EPCI	Commune	Délégué
CA LE GRAND PERIGUEUX	Antonne et Trigonant	LE MAO Daniel
	Bassillac et Auberoche	MOTTIER Stéphane
	Boulazac Isle Manoire	PASSERIEUX Jean-Pierre
	Cornille	DOBBELS Stéphane
	Escoire	GEOFFROY Bernard
	Sarliac sur l'Isle	BUFFIERE Alain
	Savignac les Eglises	ROUX Evelyne
	Sorges et Ligueux	RATIER Jean-Jacques
	Trélassac	GEORGIADES Olivier
CC ISLE LOUE AUVEZERE	Cubjac Auvézère Val d'Ans	SIMON Pierre
	Coulaures	BERTRAND Christian
	Mayac	HERPIN Daniel
	St Jory Las Bloux	HEIM Martine
	St Vincent sur l'Isle	GARGOLY Fabienne

Commission Manoire

Co-Présidents : Dominique BOUSQUET et Stéphane DOBBELS

EPCI	Commune	Délégué
CA LE GRAND PERIGUEUX	Bassillac et Auberoche	MOTTIER Stéphane
	Boulazac Isle Manoire	PASSERIEUX Jean-Pierre
	La Douze	LACOSTE Vincent
	Sanilhac	COLLINET Roland
	St Crépin d'Auberoche	TALET Clovis
	St Geyrac	MATHIEU Jean-François
	St Pierre de Chignac	REYNET Daniel
CC TERRASSONNAIS THENON HAUTEFORT	Ajat	CLERJOUX Didier
	Bars	GIROU Denise
	Fossemagne	DEVAUX Daniel
	Limeyrat	SAUTIER Claude
	Thenon	BOUSQUET Dominique

Commission Beaumont de Chancelade*Président : Stéphane DOBBELS*

EPCI	Commune	Délégué
CA LE GRAND PERIGUEUX	Agonac	BOUCAUD Christelle
	Chancelade	TESTUT Michel
	Château l'Evêque	BELOMBO Marie-Hélène
	Marsac sur l'Isle	GATAULT Christine
	Périgueux	BORAS M. Hélène
	Sorges et Ligueux en Périgord	RATIER Jean-Jacques

Commission Isle du confluent du Manoire au confluent du Jouis (y compris le Cerf)*Président : Stéphane DOBBELS*

EPCI	Commune	Délégué
CA LE GRAND PERIGUEUX	Agonac	BOUCAUD Christelle
	Annesse et Beaulieu	BUISSON Michel
	Boulazac Isle Manoire	PASSERIEUX Jean-Pierre
	Chalagnac	GARRIGUE Jean-Paul
	Champcevinel	CHERON Jean-Luc
	Chancelade	TESTUT Michel
	Château l'Evêque	BELOMBO Marie-Hélène
	Cornille	DOBBELS Stéphane
	Coulounieix Chamiers	MARTINEAU Jean-François
	Coursac	PROTANO Pascal
	Eglise Neuve de Vergt	FRADON Dominique
	La Chapelle Gonaguet	LE PAPE Alain
	Léguillac de l'Auche	LARONZE Daniel
	Marsac sur l'Isle	GATAULT Christine
	Mensignac	CHARBREYROU Véronique
	Périgueux	PERRAUD DAUSSE Nelly
	Rzac sur l'Isle	PAUL Bernadette
	Sanilhac	COLLINET Roland
Trélassac	GEORGIADES Olivier	
CC ISLE VERN SALEMBRE	Montrem	CHASTANET Michel
	St Aquilin	PARISOT Jean-Luc
	St Astier	MARTIN Jean-Bernard

Commission Vern*Co-Présidents : Gilles MOTARD et Gérard PEGORIE*

EPCI	Commune	Délégué
CA LE GRAND PERIGUEUX	Bourrou	KERGOAT Marie-Claude
	Chalagnac	GARRIGUE Jean-Paul
	Coursac	PROTANO Pascal
	Creysencac et Pissot	DENIS Claude
	Eglise Neuve de Vergt	FRADON Dominique
	Fouleix	LEGAY Emmanuel

	Grun Bordas	MOTARD Gilles
	Jaure	GAILLARD Francis
	Lacropte	FAURE Claudine
	Manzac sur Vern	PUYRIGAUD Bernard
	Salon	GRELLETY Michel
	Sanilhac	COLLINET Roland
	St Amand de Vergt	MALLET Jean-Luc
	St Mayme de Pereyrol	RAUZET Alain
	St Michel de Villadeix	GUILLEMET Patrick
	St Paul de Serre	VIROL Jean-Paul
	Val de Louyre et Caudeau	DUCENE Philippe
	Vergt	CACAN Raymond
	Veyrines de Vergt	MONTORIOL Jean-Paul
CC ISLE ET CREMPSE	St Jean d'Estissac	LAGARDE Patrice
	Villamblard	BRASSEM Dominique
CC ISLE VERN SALEMBRE	Grignols	DOMINIQUE Alain
	Montrem	CHASTANET Michel
	Neuvic	PEGORIE Gérard
	Vallereuil	PRIOSET Céline

Commission Crempse
Président : Lucien LIMOUSI

EPCI	Commune	Délégué
CC ISLE ET CREMPSE	Beauregardet Bassac	LACOMBE James
	Beleymas	DENOIX Bernard
	Bournac	MATHIEU Bertrand
	Bourrou	KERGOAT Marie-Claude
	Douville	CHAVEROU Catherine
	Eglise Neuve d'Issac	DEFFREIX Jean-Pierre
	Issac	LIMOUSI Lucien
	Les Lèches	DOCHE Serge
	Montagnac la Crempse	PREVOT Jean-Claude
	Mussidan	CARRIER Jean-Marie
	St Hilaire d'Estissac	DARREAU Jean-Claude
	St Jean d'Estissac	LAGARDE Patrice
	St Mayme de Pereyrol	RAUZET Alain
	St Séverin d'Estissac	SCHALLER Sébastien
Villamblard	BRASSEM Dominique	
CC ISLE VERN SALEMBRE	Sourzac	ESCLAFIT Christophe
	Vallereuil	PRIOSET Céline

Commission Vallées de la Double
(tous les affluents de l'Isle rive droite de la Beauronne de St Vincent à la Duché)
Co-Présidents : Pierrot BRUGEASSOU et Max LEY

EPCI	Commune	Délégué
CC ISLE ET CREMPSE	St Etienne de Puycorbier	TOURNIER Daniel
	St Front de Pradoux	LAUNAY Nelly
	St Laurent des Hommes	PEYNET Serge
	St Louis en l'Isle	ROBERT Jean-Luc
	St Martin l'Astier	TOMSKY Jean-Luc
	St Michel de Double	DURANT Serge
CC ISLE DOUBLE LANDAIS	Echourgnac	MURAT Guy
	Eygurande et Gardedeuilh	PIEDFERT Guy
	Le Pizou	DEJEAN Claude
	Montpon	RICHARD Albert
	St Barthélémy de Bellegarde	CABIROL Brigitte
CC ISLE VERN SALEMBRE	Beauronne	REY Raymond
	Chantérac	BRUGEASSOU Pierrot
	Douzillac	DELLA MUTA Stéphanie
	St Germain du Salembre	NAUDET René
	St Jean d'Ataux	SEBASTIEN Régis

Commission Isle du confluent de la Crempse à la Gironde
Co-Présidents : Max LEY et Lucien LIMOUSI

EPCI	Commune	Délégué
CC ISLE ET CREMPSE	Beaupouyet	CHEVERNEUIL Christophe
	Bourgnac	MATHIEU Bertrand
	Eglise Neuve d'Issac	DEFFREIX Jean-Pierre
	Les Lèches	DOCHE Serge
	Mussidan	CARRIER Jean-Marie
	St Front de Pradoux	LAUNAY Nelly
	St Laurent des Hommes	PEYNET Serge
	St Martin l'Astier	TOMSKY Jean-Luc
	St Médard de Mussidan	GUILLAUMARD Bernard
CC ISLE DOUBLE LANDAIS	Le Pizou	DEJEAN Claude
	Ménesplet	CHAUSSADE Jean-Claude
	Montpon	RICHARD Albert
	Moulin Neuf	LACHAIZE Léopold
	St Martial d'Artenset	LEY Max
	St Sauveur Lalande	LAULANET Jean-Marc

ADHESION ASSOCIATION FRANCE DIGUES
2019_09_23_12

La compétence PI permet au SMBI de gérer la compétence de prévention des inondations. Pour l'heure, un seul ouvrage a été classé digue : la digue du canal de Périgueux.

L'adhésion à l'association France Dignes permettrait de disposer d'un appui technique et administratif.
Le coût de l'adhésion serait de 750 € + 30 €/km de digues en gestion.

Par ailleurs, toute adhésion nécessite la désignation d'un représentant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil syndical décide :

- d'adhérer à France Dignes
- de nommer M. Dobbels représentant.

PRET RELAI **2019_09_23_13**

Il est proposé de contracter un prêt relai dans l'attente des versements des subventions.

La proposition retenue est celle de la caisse d'épargne :

Montant :	100 000 €	Durée :	24 mois
Taux:	0.20 %	Périodicité :	annuelle
Commission d'engagement :	150 €		

Le montant de ce crédit pourra être remboursé totalement ou partiellement par anticipation sans frais.

Après en avoir délibéré, à :

36 voix pour 0 voix contre 0 abstention
le conseil syndical accepte de contracter ce prêt relai auprès de la caisse d'épargne aux conditions définies ci-dessus et autorise le Président à signer le contrat ainsi que toutes pièces relatives.

ACOMPTE SUR PARTICIPATIONS **2019_09_23_14**

Monsieur le Président propose qu'il soit fait appel à un acompte concernant les participations en début d'année 2020. Celui-ci serait basé sur 50% du montant des participations versées en 2019, le solde serait demandé en milieu d'année.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical à

36 voix pour 0 contre 0 abstention

autorise le Président :

- à demander un acompte des participations 2020 correspondant à 50% du montant de la participation de fonctionnement de l'année 2019
- à signer tous documents relatifs à ce dossier.

CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL : ATTRIBUTION D'INDEMNITES **2019_09_23_15**

Le conseil syndical

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

DÉCIDE :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16

décembre 1983.

- d'accorder à compter de l'exercice 2019, l'indemnité de conseil au taux de 100% par an.
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur Jean-François LAPAQUELLERIE, Receveur municipal.
- de lui accorder également à compter du 1^{er} septembre 2019, l'indemnité de confection des documents budgétaires.

DM 1
2019_09_23_16

Monsieur le Président informe le conseil de la nécessité d'effectuer une décision modificative.

Après en avoir délibéré, à :

36 voix pour

0 voix contre

0 abstention

le conseil syndical décide du virement de crédit suivant :

FR 013-6419/833 : + 9 500 €

FD 012-64111/833 : + 9 500 €

DM 2
2019_09_23_17

Monsieur le Président informe le conseil de la nécessité un virement de crédits pour transférer les crédits d'un compte à un compte.

Après en avoir délibéré, à :

36 voix pour

0 voix contre

0 abstention

le conseil syndical décide du virement de crédit suivant :

FD 011-617/833 : - 10 000 €

FD 012-64111/833 : + 10 000 €

ID 101-2031/833 : - 35 000 €

ID 52-2031/833 : + 35 000 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20 h 00.